

## Fonds souverain: mais qu'attend donc l'Algérie !

Par: Akram Belkaïd

Publié le: 16/01/2008

Avec la crise de l'immobilier aux Etats-Unis, le retour des tensions inflationnistes et la flambée des cours du pétrole et de l'or, la montée en puissance des fonds souverains («Sovereign wealth fund», en anglais), notamment ceux d'Asie et des pays du Golfe, fait partie des thèmes qui tiennent actuellement la vedette de l'actualité économique mondiale. En effet, il ne se passe pas une semaine sans que la presse économique internationale n'annonce une opération majeure menée par l'un de ces fonds dont l'une des missions majeures est d'investir pour les générations futures. En novembre dernier, l'Abou Dhabi Investment Authority (ADIA), fonds souverain de l'émirat d'Abou Dhabi (1.000 milliards de dollars d'actifs), a ainsi créé la sensation en rachetant 5% du capital de Citigroup, la première banque américaine, pour 7,5 milliards de dollars. Depuis, les entrées dans le capital de grandes banques d'affaires par des fonds souverains asiatiques ou arabes se multiplient et il est d'ores et déjà acquis que Citigroup, Merrill Lynch et Morgan Stanley ainsi que d'autres fleurons de la finance mondiale vont encore plus s'ouvrir aux appétits des fonds d'Etat. Et ces derniers ne se contentent pas des banques puisqu'ils visent tous les secteurs qu'il s'agisse de la distribution, des technologies de l'information voire de la pharmacie ou de l'automobile. Dès lors se pose une question toute simple: qu'attend l'Algérie pour créer son fonds souverain ? Pourquoi se priver de l'opportunité de prendre des participations, même minoritaires, dans des entreprises globalisées qui sont à la recherche d'argent frais ? Par ces temps où<sup>1</sup>, en Occident, le crédit est difficile à obtenir, les pays qui profitent de la hausse des prix du pétrole ou, dans le cas asiatique, du boom de leurs exportations, ont compris que l'occasion est trop belle de mettre un pied dans l'économie des pays industrialisés. Pourquoi donc rester en dehors de ce mouvement ? L'été dernier, c'est la Libye qui a créé son fonds et l'Egypte pourrait en faire autant au cours des prochains mois. Partout, la démarche est la même: prendre des participations en achetant des actions - et non plus uniquement des obligations d'Etat - en vue de retours sur investissements conséquents à long terme. Car, contrairement à ce qu'essaient de faire croire les contempteurs occidentaux des fonds souverains, ces derniers ne ressemblent en rien aux «hedge funds» spéculatifs. Bien géré, un fonds souverain n'est ni plus ni moins qu'une assurance pour l'avenir. Un argument, souvent entendu, concerne la prudence nécessaire que l'Algérie se doit d'avoir en matière de gestion de ses recettes en devises étrangères. Soit. Mais, dans aucun pays, il n'est question de tout mettre dans un fonds souverain. Une infime partie du surplus budgétaire ou des réserves détenues par la Banque centrale pourrait être versée dans un fonds souverain autorisé à mener une politique d'investissement plus dynamique. A titre d'exemple, le fonds souverain du sultanat d'Oman possède entre 6 et 10 milliards de dollars tandis que celui du Qatar gère entre 60 et 70 milliards de dollars. L'argument de l'absence d'expertise en matière de gestion d'actifs internationaux ne tient pas non plus la route. A considérer qu'elle n'existe pas en Algérie - ce qui reste à prouver -, cette matière grise est désormais une marchandise qui s'achète, se loue ou s'échange comme en témoigne le cas de China Investment Corp, le fonds d'Etat chinois créé en septembre dernier pour gérer un portefeuille de 200 milliards de dollars. Afin d'assurer au mieux sa mission et investir dans les marchés d'actions, ce fonds a lancé en décembre un appel d'offres qui a reçu, dès la mi-janvier, plus de 100 candidatures de gérants internationaux de portefeuille. Parmi les clauses que China Investment Corp va imposer au gérant qui sera choisi, figure notamment l'obligation de formation de cadres chinois. Pour l'Algérie, la création d'un fonds souverain aurait donc au moins un avantage majeur: celui d'améliorer l'expertise algérienne en matière d'investissements internationaux avec, pour objectif, si ce n'est pour modèle, le cas d'école du Koweït dont le fonds souverain, la Kuwait Investment Authority (200 milliards de dollars d'actifs), a été créé en 1953 et dont les effectifs sont aujourd'hui constitués dans leur grande majorité, et à tous les niveaux hiérarchiques, de ressortissants koweïtiens. Enfin, la manière décomplexée dont le Qatar gère son fonds d'Etat peut constituer un élément de comparaison: créée en 2005, la Qatar Investment Authority est dirigée par Ken Shen, un Sino-Américain, et compte en son sein des experts venus des quatre coins de la planète. Cela, et c'est le but affiché par les autorités de Doha, en attendant qu'émergent à moyen terme des responsables locaux.

